

Code de conduite des Tiers Mundipharma

Version 1.0

Effective Date: 02 August 2021

Table des matières

Intégrité dans tout ce que nous faisons	2
Présentation de notre PDG	2
Nos attentes vis-à-vis de nos partenaires tiers.....	3
Notre principe directeur d'intégrité	3
Ligne d'intégrité	3
Agir avec intégrité	4
Interactions avec la communauté médicale	4
Anti-corruption et anti-corruption.....	4
Les conflits d'intérêts.....	5
Promotion responsable	5
Signalement des événements indésirables	6
Propriété intellectuelle et informations confidentielles.....	6
Pratiques d'emploi	7
Santé et sécurité.....	7
Droits humains.....	8
Durabilité	8
Lois sur la concurrence et antitrust	8
Conformité commerciale	9
Due Diligence et sous-traitants.....	10
Enregistrements précis	10
Confidentialité des données.....	11

Intégrité dans tout ce que nous faisons

Présentation de notre PDG



Chez Mundipharma, nous croyons qu'il faut placer les professionnels de santé et les patients qu'ils servent au cœur de tout ce que nous faisons. Une partie importante de ceci est notre engagement à fournir d'excellents résultats avec une grande intégrité.

Fournir des résultats avec une grande intégrité protège notre précieuse réputation. Et il appartient à tous ceux qui travaillent avec Mundipharma de partager cette responsabilité en défendant notre réputation d'intégrité et de conduite éthique. C'est pourquoi nous nous efforçons de travailler avec des tiers qui s'engagent à adopter un comportement légal et éthique.

Vous avez choisi de travailler avec ou de représenter Mundipharma, et ce faisant, nous vous demandons d'opérer conformément aux normes élevées d'intégrité énoncées dans ce Code. Je vous remercie d'avance de prendre cette responsabilité au sérieux.

Marc Princen, PDG

Nos attentes vis-à-vis de nos partenaires tiers

Nous comptons sur nos partenaires tiers, y compris les distributeurs, les vendeurs, les fournisseurs et les consultants effectuant un large éventail d'activités commerciales essentielles à travers le monde, et nous apprécions notre relation avec vous. Nous respectons le travail que vous faites, et nous ne vous demanderons pas de faire quelque chose qui viole la loi, les règlements ou nos normes éthiques.

Exemples de la façon dont cela s'applique à vous :

- Vous devez prendre des mesures raisonnables pour assurer la conformité aux lois, réglementations, codes de l'industrie et normes éthiques applicables. Cela peut inclure, sans s'y limiter, la mise en œuvre ou l'affinement des politiques et procédures de l'entreprise, l'amélioration des contrôles internes, la formation de vos employés et autres représentants, et la mise en place d'un mécanisme permettant aux employés de soulever des questions ou des préoccupations en toute sécurité.
- Vous devez prendre des mesures positives pour favoriser une culture d'intégrité où les employés et autres représentants s'engagent à respecter la sécurité des patients et des pratiques commerciales éthiques.

Nous reconnaissons également que les manquements juridiques ou éthiques de nos partenaires tiers peuvent entraîner de graves conséquences juridiques, financières et de réputation pour Mundipharma. En tant que tel, nous attendons de vous que vous fassiez preuve de prudence et d'un bon jugement dans tout ce que vous faites, que vous vous conformiez aux lois, réglementations et codes de l'industrie applicables, et que vous agissiez conformément aux principes énoncés dans le présent Code de conduite des tiers (« **Code** ») dans la mesure où les sections particulières sont pertinentes pour les activités que vous effectuez pour Mundipharma.

Notre principe directeur d'intégrité

Agir avec intégrité signifie que vous prenez des décisions qui respectent les normes éthiques et juridiques les plus élevées, et que vous :

- Soyez honnêtes dans vos paroles et comportements,
- Considérez l'impact de vos décisions sur les patients, les clients, les communautés dans lesquelles nous travaillons et le grand public,
- Tenez compte de l'impact sur votre réputation et celle de Mundipharma si vos actions étaient rendues publiques, et
- Ayez le courage de parler si quelque chose ne semble pas correct.

Ligne d'intégrité

Mundipharma fournit une Ligne d'Intégrité pour permettre aux employés, aux tiers ou à d'autres personnes de soulever des questions, des préoccupations ou des signalements de manière confidentielle (et, le cas échéant, anonyme), dans la langue de leur choix. La ligne d'intégrité peut être contactée via un système en ligne ou via des numéros sans frais de n'importe où dans le monde. La Ligne d'Intégrité fournit également un mécanisme sécurisé pour le suivi et la réponse aux questions et préoccupations soulevées ou aux signalements effectués. Mundipharma s'engage pleinement à examiner rapidement et équitablement toutes les questions, préoccupations et signalements effectués. Nous ne tolérerons aucune forme de représailles contre quiconque soulève des questions, préoccupations ou signalements de bonne foi.

Exemples de la façon dont cela s'applique à vous :

- Vous devez informer vos employés et autres représentants de la Ligne d'Intégrité et de notre politique de non-représailles.
- Vous devez signaler toute inconduite réelle ou présumée à votre contact Mundipharma, à l'un de nos collaborateurs chargés de conformité ou à [la Ligne d'Intégrité Mundipharma](#).
- Vous devez vous assurer qu'il n'y a pas de représailles contre quiconque soulève des questions, des préoccupations ou des signalements de bonne foi.

Agir avec intégrité

Interactions avec la communauté médicale

L'indépendance de la communauté médicale (y compris les professionnels de santé, les organisations de soins de santé, les patients, les organisations de patients, les représentants du gouvernement et les payeurs) est d'une importance primordiale pour garantir que toutes les décisions médicales sont dans le meilleur intérêt des patients.

Exemples de la façon dont cela s'applique à vous :

- Vous devez respecter la politique mondiale de Mundipharma sur les interactions avec les professionnels de santé, ainsi que toutes les autres lois, réglementations, codes de conduite et normes de l'industrie applicables, lorsque vous vous engagez avec la communauté médicale.
- Vous devez vous assurer que toutes les interactions avec la communauté médicale par vous, vos employés et vos sous-traitants tiers ont un objectif commercial licite et légitime.
- Vous devez vous assurer que tous les paiements ou autres avantages ou objets de valeur ne sont pas destinés ou utilisés comme une incitation inappropriée pour des ventes ou des faveurs et ne sont pas des avantages ou rémunérations prohibés par les lois et réglementations locales applicables.

Mundipharma s'engage à veiller à ce que les interactions de ses employés avec la communauté médicale aient un but licite et légitime et soient menées de manière honnête, éthique et transparente.

Anti-corruption

La corruption est le fait par quiconque de proposer, de solliciter ou d'agréer, à tout moment, directement ou indirectement, toute offre, promesse, don, tout présent ou avantage ou un autre élément de valeur à une personne ou un agent compétent pour accomplir ou ne pas accomplir un acte de sa fonction. Les objets de valeur peuvent inclure, sans s'y limiter, de l'argent liquide, des bons/chèques-cadeaux, des repas, des cadeaux, des faveurs personnelles, des dons, des subventions, des voyages et des invitations.

Mundipharma ne tolère pas les pots-de-vin ou la corruption sous quelque forme que ce soit. Cela inclut les paiements de facilitation, qui sont généralement de petits paiements en espèces effectués pour inciter ou répondre aux sollicitations ou propositions des personnes ou agents compétents, notamment des agents publics et assimilés, pour accomplir ou ne pas accomplir un acte de leurs fonctions qu'ils sont autrement tenus d'exécuter, et qui sont strictement interdits par Mundipharma.

Exemples de la façon dont cela s'applique à vous :

- Vous ne devez pas vous engager dans une quelconque activité qui est ou peut raisonnablement être considérée comme une forme de pot-de-vin ou de corruption, qu'une telle activité soit ou non considérée comme une pratique commerciale tolérée dans votre culture ou votre pays.
- Vous ne devez pas effectuer ou autoriser de paiements de facilitation.
- Vous ne devez faire aucun don à des partis politiques ou à des candidats pour ou au nom de Mundipharma.
- Vous ne devez pas encourager ou permettre à des tiers d'offrir, de promettre, de donner ou de recevoir des paiements ou des avantages inappropriés.
- Vous devez conserver des registres financiers complets et précis et être prêt à démontrer que toutes les transactions étaient légales et licites, avaient un but commercial légitime et avaient reçu toutes les approbations nécessaires.

Conflits d'intérêts

Mundipharma s'engage à prendre des décisions dans le meilleur intérêt de l'entreprise et de ceux qu'elle sert, y compris les patients et les professionnels de santé. Cela signifie éviter les conflits d'intérêts qui pourraient compromettre la prise de décision objective ou éthique par nos employés ou nos partenaires tiers.

Les exemples de conflits d'intérêts incluent, mais sans s'y limiter, les relations familiales ou autres relations personnelles avec un fonctionnaire du gouvernement, un agent public ou un professionnel de santé qui peuvent influencer les décisions qui ont un impact sur votre organisation ou Mundipharma, une relation avec un employé de Mundipharma qui pourrait être bénéfique pour vous ou votre organisation, ou l'acceptation de cadeaux qui ont pour objet ou pour effet de compromettre une décision objective au nom de Mundipharma.

Exemples de la façon dont cela s'applique à vous :

- Vous devez prendre des mesures pour vous assurer que vous, vos employés et autres représentants n'ont pas de conflits d'intérêts qui compromettraient leur capacité à prendre des décisions/prendre des mesures dans le meilleur intérêt de Mundipharma ou des patients.
- Si un conflit d'intérêts survient au cours de votre relation commerciale avec Mundipharma, vous devez le signaler à votre contact Mundipharma ou à l'un de nos agents de conformité.
- Vous devez poliment refuser ou retourner tout cadeau ou avantage s'il pourrait avoir pour effet ou la perception d'influencer indûment une prise de décision objective.
- Vous devez prendre des décisions d'embauche sur la base de critères justes et objectifs, et non, par exemple, sur la base de demandes faites par des professionnels de santé ou des représentants du gouvernement pour embaucher un membre de leur famille.

Il est important de se rappeler que même l'apparence d'un conflit d'intérêts comporte un risque de nuire à la réputation de Mundipharma.

Promotion responsable

La promotion est toute activité destinée aux professionnels de santé ou au public (lorsque la réglementation locale le permet) dans le but d'encourager l'utilisation, l'achat, la prescription ou la recommandation d'un médicament disposant d'une autorisation de mise sur le marché. Les activités promotionnelles comprennent, sans s'y limiter, l'utilisation du matériel promotionnel approuvé, des réunions promotionnelles et les détails y afférents.

Exemples de la façon dont cela s'applique à vous (dans les cas où vous êtes autorisé à effectuer des activités promotionnelles) :

- Vous devez uniquement vous engager dans des activités promotionnelles honnêtes et éthiques.
- Vous ne devez promouvoir nos produits que conformément aux indications approuvées ou au sous-ensemble plus restrictif d'indications approuvées déterminé par Mundipharma et signaler toute éventuelle utilisation hors AMM des médicaments portés à votre connaissance dans les délais impartis et avec exactitude.
- Lorsque cela est requis par Mundipharma, vous ne devez utiliser que du matériel promotionnel ou éducatif approuvé par Mundipharma.

Mundipharma s'engage à effectuer toute promotion de manière précise, équilibrée, juste, objective, honnête et transparente, afin que les professionnels de santé et le public (si applicable dans le(s) cas où le public peut être visé par les activités promotionnelles en application de la réglementation locale applicable) puissent se faire leur propre opinion sur les produits Mundipharma. Lorsque nous faisons la promotion de nos produits, nous devons nous assurer qu'ils incluent des informations équilibrées sur l'efficacité et la sécurité.

Signalement de pharmacovigilance et réclamations qualité

Les signalements de pharmacovigilance sont tout événement indésirable ou situation spéciale (abus, surdosage, utilisation hors AMM, mésusage, erreur médicamenteuse, exposition professionnelle, pharmacodépendance), associé à l'utilisation d'un produit Mundipharma.

Les réclamations qualité sont les réclamations et/ou plaintes d'un client relatives à un produit Mundipharma.

Exemples de la façon dont cela s'applique à vous :

- Vous devez nous informer, via les canaux fournis sur www.mundipharma.com, de tout effet indésirable, situation spéciale ou toute autre information de sécurité relative à un produit Mundipharma immédiatement et au plus tard 24 heures après avoir pris connaissance de l'information.

Mundipharma prend les rapports d'événements indésirables ou de situations spéciales et les réclamations qualité au sérieux et s'engage à respecter ses obligations vis-à-vis des autorités réglementaires compétentes. Tout événement indésirable connu, suspecté ou signalé et/ou situation spéciale et/ou réclamation qualité doit être notifié immédiatement à Mundipharma.

Propriété intellectuelle et informations confidentielles

La propriété intellectuelle de Mundipharma fait référence à la propriété des idées, des conceptions et des marques. Il comprend les droits d'auteur, les brevets, les marques, les dessins et modèles, les droits de conception et les secrets commerciaux.

Les informations confidentielles sont toutes les informations que Mundipharma ne souhaite pas rendre publiques et comprennent des informations ou des documents sur notre structure organisationnelle, notre stratégie commerciale, nos activités, nos procédures opérationnelles, nos produits et services, notre propriété intellectuelle, nos secrets commerciaux et notre savoir-faire, nos finances, nos plans, les transactions et les politiques. Une telle documentation est généralement marquée « Confidentiel », mais l'absence d'une telle classification n'est pas une autorisation pour une distribution ultérieure.

Mundipharma s'engage à garantir que les actifs de propriété intellectuelle et les informations confidentielles sont protégés, sécurisés et défendus.

Exemples de la façon dont cela s'applique à vous :

- Vous ne devez divulguer aucune des informations confidentielles ou de la propriété intellectuelle de Mundipharma (telles que les droits d'auteur et les marques), sauf autorisation expresse écrite de notre part.
- Vous devez restreindre l'accès aux informations confidentielles de Mundipharma à ceux qui ont un besoin commercial légitime de savoir afin d'exécuter les services convenus pour Mundipharma.
- Vous devez immédiatement signaler la divulgation non autorisée d'informations confidentielles de Mundipharma, que ce soit par inadvertance ou non, via [la Ligne d'Intégrité de Mundipharma](#).

Pratiques d'emploi

Les employés sont la ressource la plus importante d'une entreprise. Mundipharma estime qu'en plus d'être légalement requises, des pratiques d'emploi équitables en matière d'embauche et de promotion, d'heures de travail et de congés, de rémunération et d'avantages, de procédures disciplinaires et de réclamation, etc., aideront une entreprise à recruter et à retenir les meilleurs talents et permettra aux employés de faire de leur mieux.

Mundipharma s'engage à offrir des opportunités d'emploi égales aux candidats et aux employés en veillant à ce que nos processus de recrutement et de promotion recherchent les meilleurs talents parmi un bassin diversifié de talents. Nous nous engageons également à favoriser un environnement de travail diversifié et inclusif où les employés se sentent confiants d'être eux-mêmes et sont à l'abri du harcèlement, de la discrimination, de l'intimidation ou d'autres traitements négatifs.

Exemples de la façon dont cela s'applique à vous :

- Vous devez prendre des décisions d'embauche, de promotion et d'autres décisions liées à l'emploi en fonction du mérite, en veillant à ce que les procédures empêchent les préjugés liés à l'âge, la race, le genre, le sexe, la religion, l'orientation sexuelle et d'autres caractéristiques personnelles qui ne sont pas liées à la performance.

Santé et sécurité

Les employeurs, y compris Mundipharma et ses partenaires tiers, ont l'obligation légale et éthique de fournir un lieu de travail physiquement et émotionnellement sûr et sain pour les employés et les visiteurs. Cela comprend la fourniture d'un environnement de travail propre et sûr dans lequel les dangers potentiels sont rapidement identifiés et corrigés, ainsi que l'établissement d'horaires de travail raisonnables avec des pauses appropriées et l'accès à de l'eau et à des sanitaires.

Exemples de la façon dont cela s'applique à vous :

- Vous devez fournir un lieu de travail sûr et sain à tous les employés et visiteurs.
- Vous devez prendre des mesures positives pour identifier et remédier aux dangers.
- Vous devez informer et former vos employés sur les précautions nécessaires lors de la manipulation de produits dangereux, de l'utilisation d'équipements ou de la conduite d'autres activités à haut risque.
- Vous devez fournir à vos employés une procédure pour signaler les blessures ou les problèmes de santé résultant de leur travail, et vous devez prendre ces rapports au

sérieux, notamment en effectuant des examens appropriés et en mettant en œuvre des mesures correctives si nécessaire.

Droits de l'homme

Les droits de l'homme sont des droits inhérents à tous les êtres humains, sans distinction de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion ou de tout autre statut. Ils comprennent le droit à la vie et à la liberté, le droit de ne pas être soumis à l'esclavage et à la torture, la liberté d'opinion et d'expression, le droit au travail et à l'éducation.

Mundipharma respecte la dignité et les droits humains des employés et reconnaît le rôle important que les entreprises jouent dans la société pour prévenir et arrêter les violations des droits humains telles que le travail forcé, la traite des êtres humains et le travail des enfants.

Mundipharma adhère et s'engage à suivre les normes internationales des droits de l'homme, y compris les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et la Convention sur l'âge minimum et nous attendons de nos tiers qu'ils fassent de même.

Exemples de la façon dont cela s'applique à vous :

- Vous devez rester vigilant et signaler tout signe de préoccupation en matière de droits humains.
- Vous ne devez recourir à aucune forme de travail forcé, de travail des enfants, d'esclavage ou de traite des êtres humains.
- Vous devez vous assurer que les employés disposent de leur liberté de mouvement et sont libres de quitter leur emploi après un préavis raisonnable.

Développement durable

Le développement durable vise à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il encourage les entreprises à formuler des décisions en termes d'impact environnemental, social et humain à long terme, plutôt que simplement sur des gains à court terme.

Mundipharma s'engage à faire sa part pour protéger le monde qui nous entoure en identifiant, en comprenant et en gérant les effets de ses choix et de ses activités sur les personnes, la société et l'environnement.

Exemples de la façon dont cela s'applique à vous :

- Vous devez chercher à identifier, comprendre et gérer les effets de vos choix et de vos activités sur les personnes, la société et l'environnement.
- Vous devez vous efforcer d'introduire, de développer et d'améliorer des initiatives durables dans votre entreprise.

Concurrence et législation antitrust

Le droit de la concurrence et les législations antitrust sont conçues pour protéger les consommateurs contre les pratiques commerciales déloyales et pour promouvoir une concurrence loyale et libre dans le meilleur intérêt du public. Les comportements anticoncurrentiels comprennent les accords visant à restreindre la concurrence, tels que la fixation des prix, le partage du marché, le truquage des offres ou la limitation de la fourniture ou de la production de biens ou de services, ainsi que l'abus de position dominante sur le marché, tel que l'imposition de conditions commerciales déloyales, l'engagement dans des prix excessifs, prédateurs ou discriminatoires, et le refus de fournir un bien ou un service.

L'échange d'informations commercialement sensibles avec des concurrents peut également constituer une infraction grave au droit de la concurrence. Les informations commercialement sensibles sont des informations qui ne sont pas publiques et pourraient être utilisées par un concurrent ou un fournisseur pour prendre des décisions de développement, de production, de tarification ou de marketing, et peuvent inclure des informations relatives aux coûts, à la capacité, à la distribution, au marketing, à l'approvisionnement, aux territoires, aux relations clients, conditions commerciales, prix actuels et futurs, remises, etc.

Mundipharma s'engage à traiter légalement et de manière éthique avec ses concurrents et à ne rechercher d'avantage concurrentiel que par des moyens appropriés tels que des normes élevées de service client, ainsi que la qualité et l'efficacité de nos produits.

Exemples de la façon dont cela s'applique à vous :

- Vous devez conduire vos opérations conformément aux principes de concurrence loyale et en conformité avec toutes les lois et codes de l'industrie applicables, notamment en vous assurant de ne pas conclure d'accords anticoncurrentiels (verbaux ou écrits, exprès ou implicites) ou de vous engager dans un abus de position dominante sur le marché (le cas échéant).
- Vous devez suivre strictement les procédures définies par l'entité adjudicatrice lorsque vous participez à des appels d'offres impliquant nos produits.
- Vous ne devez pas chercher à obtenir, partager ou recevoir des informations commercialement sensibles appartenant à des tiers. Toute information confidentielle de Mundipharma partagée avec vous dans le cadre d'un accord commercial légal doit être protégée contre toute divulgation intentionnelle ou par inadvertance.

Conformité des activités commerciales

Les lois relatives aux activités commerciales et à l'importation/exportation régissent l'importation, l'exportation ou le transfert de certains produits et informations vers des pays, des gouvernements, des représentants gouvernementaux, des entités et des individus spécifiques. Ces lois font partie des efforts diplomatiques déployés par les pays et les organisations pour protéger les intérêts de la sécurité nationale, le droit international et se défendre contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Mundipharma s'engage à s'assurer que ses employés ont une bonne compréhension des restrictions commerciales applicables à ses activités commerciales, à procéder à l'examen des sanctions requises des tiers et des personnes associées, et à identifier et traiter de manière appropriée tout changement de propriété ou de détention connu ou suspecté d'entités tierces travaillant avec nous qui pourraient impliquer des lois sur les sanctions commerciales.

Exemples de la façon dont cela s'applique à vous :

- Vous devez vous assurer de bien comprendre toutes les restrictions commerciales applicables aux activités que vous exercez pour Mundipharma.
- Vous devez mettre en œuvre des mesures raisonnables pour détecter et empêcher le commerce avec les pays sanctionnés, les personnes et les utilisateurs finaux interdits. Cela peut inclure l'abonnement aux services de notification offerts par les autorités gouvernementales compétentes.
- Vous devez informer Mundipharma via [la Ligne d'Intégrité Mundipharma](#) si vous avez connaissance de toute transaction planifiée, en attente ou achevée pouvant impliquer un pays, une personne ou un utilisateur final interdit.

Due Diligence et sous-traitants

La diligence raisonnable est un examen des opérations commerciales, de la propriété et/ou détention, de la réputation, de l'historique judiciaire et d'autres facteurs d'un tiers qui donnent un aperçu de l'engagement d'une entreprise à mettre en œuvre des pratiques commerciales légales et éthiques. La diligence raisonnable doit être effectuée avant la conclusion d'un accord commercial avec le tiers et périodiquement tout au long de la relation commerciale.

Pour aider à la sélection de partenaires commerciaux qui se sont engagés à appliquer des pratiques commerciales légales et éthiques, Mundipharma s'engage à mener une diligence raisonnable fondée sur les risques et à résoudre activement tous les problèmes identifiés.

Exemples de la façon dont cela s'applique à vous :

- Vous devez remplir les demandes de diligence raisonnable de Mundipharma et coopérer pour répondre à toute question ou problème potentiel identifié au cours du processus.
- Vous devez informer Mundipharma via TPRM@mundipharma.com des changements importants concernant vos actionnaires, votre conseil d'administration et/ou vos bénéficiaires effectifs, votre nom légal et/ou le pays dans lequel vous êtes enregistré ou fournissez des services à Mundipharma, ou autrement requis par Mundipharma.
- Vous devez exercer une diligence raisonnable sur vos sous-traitants pour vous assurer qu'ils sont des organisations légitimes qui ont le droit légal d'effectuer les services sous-traités dans la localité concernée, qu'ils mènent leurs activités de manière légale, honnête et éthique, et qu'ils ne sont pas engagés dans un comportement qui porterait atteinte à votre réputation ou à Mundipharma.
- Vous devez vous assurer que vos sous-traitants sont tenus contractuellement de respecter ce code de conduite ou un code de conduite équivalent.
- Vous devez vous assurer que vos sous-traitants ont une formation appropriée, y compris une formation sur la lutte contre les pots-de-vin et la corruption.
- Vous devez signaler à Mundipharma via [la Ligne d'Intégrité Mundipharma](#) si un employé, un sous-traitant ou un autre représentant est ou a été impliqué dans une violation connue ou suspectée de ce Code, des lois applicables ou des codes de l'industrie.
- Vous devez instruire vos sous-traitants sur l'utilisation de la Ligne d'Intégrité Mundipharma.

Registres précis

Tenir des registres précis signifie s'assurer que les informations financières et toutes autres informations liées à l'entreprise sont exactes, complètes et à jour, et documentées conformément aux exigences internes de l'entreprise et aux lois applicables.

Mundipharma s'engage à tenir des registres à jour et précis de ses transactions et activités commerciales.

Exemples de la façon dont cela s'applique à vous :

- Vous devez vous assurer que les registres comptables et les pièces justificatives reflètent avec précision la véritable nature des transactions. Ceci est particulièrement important lorsque les transactions impliquent des professionnels de santé.
- Vous devez conserver les documents pendant la période spécifiée par la loi.
- Vous devez stocker les documents de manière à les protéger contre les dommages ou la destruction.

Données personnelles

Les lois et réglementations sur la protection des données personnelles protègent les données personnelles des individus, y compris des employés, des clients et des patients. Les données à caractère personnel peuvent comprendre, sans s'y limiter, le nom d'un individu, son numéro d'identification, les données de localisation ou un ou plusieurs facteurs spécifiques à l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de l'individu.

Mundipharma respecte et s'engage à protéger les données personnelles de ses employés, clients, patients, partenaires commerciaux et autres, en collectant, traitant, sécurisant et transférant les données personnelles conformément aux lois et réglementations applicables, aux politiques internes, aux normes de protection des données et à notre principe directeur d'intégrité.

Exemples de la façon dont cela s'applique à vous :

- Vous devez respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection des données personnelles lors du traitement de ces informations personnelles.
- Vous ne devez pas collecter, utiliser, stocker, vendre ou transmettre des données personnelles, sauf si vous avez obtenu le consentement nécessaire des personnes dont les données personnelles sont contenues dans les informations.
- Vous devez signaler toute violation de données suspectée via les canaux fournis sur www.mundipharma.com.
- Vous devez maintenir les contrôles internes appropriés pour prévenir, détecter et répondre aux violations de données.
- Vous devez faire preuve de prudence lors de la transmission d'informations personnelles en raison de l'environnement ouvert de la communication électronique.
- Vous ne devez divulguer aucune information personnelle concernant les employés ou les clients de Mundipharma, sauf autorisation dans le cadre de la prestation de services en notre nom.